

Étaient présents les 8 conseillers municipaux suivants :

Mesdames : Sophie BOREL, Carole MORELL, Céline URSO, Isabelle RUDLOFF

Messieurs Patrice FERROUILLAT, Geoffroy GIRARD, Christian GARCIA, Claude BOREL

Étaient absents et excusés : Mesdames Valérie SIMOENS, Christelle BROZEK, Messieurs Philippe MELGAREJO, Florent DURAND, Michel DE GAUDENZI, Richard MOURRE, Jean-Michel VALENTIN

I/ACTUALISATION DE LA REDACTION DES STATUTS DE LA 3C2V EN MATIERE D'ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 redéfinit les notions des ALSH périscolaires et des ALSH extrascolaires que la réforme des rythmes scolaires nécessitait de préciser. Ainsi, sont désormais considérés comme:

- LSH périscolaires: ceux qui ont lieu durant les journées avec école,
- ALSH extrascolaires: ceux ayant lieu durant les journées sans école, c'est-à-dire durant les mercredis et samedis sans école et les vacances scolaires.

En conséquence, le mercredi après-midi ou le samedi après-midi, devient un temps périscolaire dès lors qu'un enseignement scolaire est dispensé le matin du même jour. Ces plages relevaient auparavant du temps extrascolaire. Suite à la publication de ce décret, la 3C2V, compétente en matière d'extrascolaire et non de périscolaire, se retrouve aujourd'hui en difficulté pour continuer à gérer l'ALSH déclaré le mercredi après-midi, en l'absence de compétence légale.

Pour permettre la poursuite de l'Accueil de Loisirs Intercommunal le mercredi il est nécessaire d'adapter les statuts de l'intercommunalité en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'actualisation de la rédaction des statuts de la 3C2V en matière d'accueil de loisirs, à 6 voix contre 2

II/ DESAFFILIATION DE LA METROPOLE AU CDG 38

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de l'Isère (CDG 38) a informé les communes adhérentes du désir de désaffiliation de la Métropole au CDG 38 et des conséquences que cela pourrait induire sur le plan pratique et financier.

Le CDG 38 demande donc aux communes d'émettre un avis sur ce sujet.

Après une rapide présentation du rôle du centre de gestion, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer par délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents émet un avis défavorable à la désaffiliation de la Métropole au CDG38

La délibération est transmise au président du CDG38

III/ REFERENTS SENTIERS DE RANDONNEES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en prévision de la mise en place d'un comité de pilotage par la 3C2V pour suivre le travail de refonte du réseau des sentiers de randonnée, il est nécessaire que chaque commune soit représentée.

La 3C2V demande donc à chaque commune de nommer un ou plusieurs référents pour participer à ce comité de pilotage.

Après un tour de table, Messieurs Patrice Ferrouillat et Claude Borel sont nommés référents pour la commune de Cognin-les Gorges

IV/PRESENTATION DE L'ANALYSE DU COMPTAGE DES VEHICULES ET DE L'ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA RUE SAINT JOSEPH

Suite au projet d'aménagement du village et du déclassement de la rue St Joseph, des comptages du trafic sur la rue Saint Joseph et la rue de Mallevall ont eu lieu du lundi 8/6/2015 au mercredi 17/6/2015.

Monsieur le Maire présente les résultats de cette analyse très complète et qui permet d'avoir une vision objective du volume et de la nature du trafic.

L'étude du projet d'aménagement de la rue St Joseph qui a été demandée au Cabinet Cambium est également présentée au Conseil Municipal.

Elle a été validée par le service aménagement du Département de l'Isère, dans le cadre du projet de déclassement de cette rue.

Les résultats du comptage du trafic ont été transmis aux riverains de la rue St Joseph, une réunion d'information est prévue prochainement afin de leur présenter les possibilités d'aménagement de cette voie.

Une réunion publique sera programmée avant la fin de l'année pour une présentation du projet global d'aménagement du village.

V/DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 3 demandes de déclaration préalable de travaux :

Mme Céline URSO, impasse de Boutalavière, pour la construction d'un abri de jardin

M. Nasser HOUCHAT, rue St Joseph, pour la construction d'un abri de jardin

M. et Mme Jean-Louis ROBERT, impasse de Boutalavière pour une extension d'une habitation existante

Un plan de masse plus détaillé et un descriptif des matériaux utilisés a été demandé suite à la demande de M. HOUCHAT.